

ACADEMIE DE CAEN

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE Option B : COLORISTE PERMANENTISTE Session 2005

E1 – CONCEPTION, FORMES ET COULEURS

U 12 B : Coloration et effets de couleurs

2^{ème} partie : Réalisation d'effets de couleurs

Durée : 3 h 00 – Coef. : 5

SUJET

Pour un modèle masculin ou féminin, il est demandé :

- une transformation de la totalité de la chevelure
- le résultat devra faire apparaître au minimum trois couleurs
- les techniques doivent obligatoirement faire appel à la couleur d'oxydation et/ou à la décoloration
- une mise en forme mettant en valeur le résultat

En début d'épreuve, vous remettrez au jury la fiche technique remplie qui vous a été envoyée par le service des examens.

Le candidat n'est pas autorisé à passer ces deux parties d'épreuve :

- en l'absence de modèle
- en présence de modèle non conforme

La conformité est vérifiée avant le début de chaque partie d'épreuve.